



2023 / 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE VINGT-TROIS MARS DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine – GSELL Bernard - GUILLARD Paul – JAY Hélène - KALIAKOURAS Evelyne – MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane – MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain – VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique
Mme MORARD Ghislaine à M. GROGNIET Jean-Christophe

Date de Convocation :
16 mars 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 22
Votants : 23

Monsieur Dominique COLLIARD est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Adoption des comptes administratifs 2022 – Budget GEMAPI

Le Président André POINTET s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Thierry BRUNIER pour le vote du compte administratif.

Monsieur le Vice-Président expose qu'il y a lieu de voter le compte administratif de l'exercice 2022 du budget GEMAPI.

Fonctionnement	
Recettes	222 334.88 €
Dépenses	167 541.20 €
Résultat 2022	+54 793.68 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2021.	
Reports + / -	+280 115.74 €
Investissement	
Recettes	124 703.28 €
Dépenses	67 408.01 €
Résultat 2022	+57 295.27 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2021.	
Reports + / -	

Par ailleurs, il convient de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser :

Restes à réaliser :

Section d'investissement	
Recettes	0.00 €
Dépenses	3 299.99 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-31, D 2342-11 et L 2121-14,
Vu les instructions budgétaires M14,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget annexe GEMAPI tel que présenté ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention	NPPV *
23			1 André POINTET

**Ne prend pas part au vote*

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,



André POINTET